RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Secrétariat général

Décision du 12 novembre 2026

portant composition du bureau de vote électronique auprès du secrétariat général dans le cadre de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative compétente à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TRAA2630443S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre des transports,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4 et R. 211-1 à R. 292-4 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2026 relatif à la création et à la composition de commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes des ministères chargés de l'environnement, de la mer et des transports,

Décide :

Article 1er

Il est créé un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative compétente à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes de la direction générale de l'aviation civile (CCOPA DGAC).

Article 2

Le bureau de vote électronique de la CCOPA DGAC prévu à l'article 1er est composé ainsi qu'il suit :

- Présidente : Mme HORVATH Sandrine ;
- Secrétaire : Mme NDJAKOMO ZE Reine ;
- Suppléant : Mme GALAT Laurie.

Délégués de listes titulaires :

- M. DUPONT Franck, représentant SNPACM-FO ;
- M. SALUSTE Jean-Christophe, représentant CFDT Aviation civile ;
- M. PONCET Laurent, représentant USAC-CGT.

Délégués de listes suppléants :

- M. ROBQUIN Thomas, représentant SNPACM-FO ;
- M. ADELAÏDE Patrice, représentant CFDT Aviation civile ;
- M. ARCHIMEDE Ruddy, représentant USAC-CGT.

Article 3

La secrétaire générale de la DGAC est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 12 novembre 2026

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice des compétences et des ressources humaines
F. BUREAUD